

Procédure—Suite**Séances—Suite****Suspension—Suite**

- 18 mars 1987 à 13h25, reprise de la séance à 14h, 610
 19 mars 1987 à 16h50, reprise de la séance à 17h, du consentement unanime, 621
 1^{er} mai 1987, du consentement unanime, 806
 28 août 1987, du consentement unanime, 1398
 14 septembre 1987 à 16h26, reprise de la séance à 17h, et de 17h38 jusqu'à 18h, du consentement unanime, 1455
 26 janvier 1988 à 12h29 jusqu'à 14h, du consentement unanime, 2060
 3 février 1988 à 17h44, reprise de la séance à 18h, du consentement unanime, 2133
 10 février 1988 à 16h12, reprise de la séance à 16h30, du consentement unanime, 2167
 7 mars 1988 à 16h10, reprise de la séance à 17h02, du consentement unanime, 2167
 25 mars 1988 à 10h52 jusqu'à l'appel des «Déclarations de députés», du consentement unanime, 2420
 19 avril 1988 à 17h17, reprise à 18h, du consentement unanime, 2510
 22 avril 1988 à 12h55, reprise à 14h, du consentement unanime, 2541
 25 avril 1988 à 16h54, reprise à 17h, du consentement unanime, 2550
 10 mai 1988 à 16h55, reprise à 17h, du consentement unanime, 2643
 6 juin 1988 à 17h15, reprise à 17h24, du consentement unanime, 2796
 28 juin 1988 à 17h50, reprise à 18h, du consentement unanime, 3010
 18 juillet 1988 à 17h35, reprise à 18h, du consentement unanime, 3211
 25 juillet 1988 à 17h26, reprise à 18h, du consentement unanime, 3267
 28 juillet 1988, du consentement unanime, 3277, 3296
 11 août 1988 à 17h08, reprise à 18h, 3320
 12 août 1988 à 10h19, reprise à 11h, du consentement unanime, 3324
 15 août 1988 à 17h17, reprise à 18h, 3338
 16 août 1988 à 17h41, reprise à 18h, 3346
 22 août 1988 à 17h31, reprise à 18h, 3393
 23 août 1988 à 17h05, reprise à 18h, 3407
 30 septembre 1988 à 12h53 jusqu'à 14 h et après la conclusion des Affaires émanant des députés jusqu'à l'appel de la Présidence pour la sanction royale de certains projets de loi et poursuivre l'étude de toute autre affaire ayant reçu l'accord de tous les partis, du consentement unanime, 3654, 3656
 Jusqu'à l'appel de la Présidence, 2-8
 29 juin 1987, Que, nonobstant tout art. du Règlement, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'au 30 juin à 10h, pourvu qu'à 10h ce jour-là, elle procède aux Affaires courantes et procède ensuite aux Ordres émanant du gouvernement, du consentement unanime, 1280
 3 septembre 1987, Que les heures de séance et les travaux de la Chambre soient ceux prescrits dans le Règlement pour le vendredi, du consentement unanime, 1426

Procédure—Suite**Séances—Suite**

- 10 mai 1988, Que, nonobstant l'art. 3(1) du Règlement, la Chambre siège à 14h; Que, aux fins du Règlement, les heures de séance soient celles d'un mercredi, sauf que les affaires émanant des députés aient lieu entre 17h et 18h, du consentement unanime, 2623
 16 juin 1988, Que, nonobstant l'art. 3(1) du Règlement, la Chambre siège à 14h; Que, aux fins du Règlement, les heures de séance soient celles d'un mercredi, sauf que les affaires émanant des députés aient lieu entre 17h et 18h, du consentement unanime, 2778
 26, 27 et 28 juillet 1988, heures de séance dans le cadre de l'étude d'une m. relative à l'avortement, du consentement unanime, 3277
 1^{er} septembre 1988, Que les heures de séances et les travaux de la Chambre soient ceux du vendredi, du consentement unanime, 3496
Sonnerie d'appel
 Lors de la mise au voix d'une m. tendant à la 3^e l. d'un projet de loi public émanant du gouvernement, 1438
 Lors d'une motion Que la Chambre passe maintenant à la prochaine rubrique des Affaires courantes, 732
 Lors d'une motion Que la Chambre passe maintenant au «Dépôt de projets de loi», 270
Voir aussi Quorum sous le titre susmentionné
Subsides
 Prise en considération à la prochaine séance, 26
 Travaux de la Chambre, ordre quotidien des vendredis, modification, 432
Voies et moyens
 Adoption d'une motion sur vote par appel nominal, 369-70
 Avis de motion, dépôt, du consentement unanime, 1605
 18 juin 1987, à 20h ce jour là, la Chambre revienne aux «Déclarations de ministres» afin de permettre au ministre des Finances de faire une déclaration et de déposer sur le Bureau tout avis de motion ou autre document afférent à ladite déclaration, du consentement unanime, 1089
 Étude des motions, désignation de jours, 36, 131, 152, 366, 412, 425, 984, 1044, 1094, 1228, 1290, 1605, 1982, 2080, 2278-9, 2294, 2314, 2678, 3644
 Ordres portant prise en considération, présentation, du consentement unanime, 66, 130-1, 192, 369
 Politique budgétaire du gouvernement, du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant tout art. du règlement ou ordre spécial de la Chambre, à 16h30 le 18 février 1987, le Président interrompe les travaux et passe à la prise en considération de la rubrique 10 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des finances; Que la Chambre ne s'ajourne pas avant l'ajournement du débat et que le Président ajourne ensuite la Chambre au jour de séance suivant, 425